

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

Rubrique 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Ultra-Ever Dry SE (sous-couche/apprêt)

N° CE : voir la rubrique 3 de la FDS

N° d'enregistrement REACH : --

N° CAS : voir la rubrique 3 de la FDS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Sous-couche utilisable sur divers substrats et présentant des propriétés super hydrophobes et oléophobes lorsqu'elle est utilisée avec la deuxième couche Ultra-Ever Dry SE ; à usage industriel uniquement

Utilisations déconseillées : Aérosolisation pour produits de consommation strictement interdite

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UltraTech International, Inc.

11542 Davis Creek Court, Jacksonville, FL 32256, États-Unis

Téléphone : 1-800-353-1611

Adresse Internet : www.ultraeverdry.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence disponible 24 heures sur 24 : CHEMTREC 1-800-424-9300 (États-Unis) ; +1-703-527-3887 (International)

Rubrique 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Liquide inflammable 2, H225

Risque d'aspiration 1, H304

Irritation/Corrosion cutanée 2, H315

Irritation oculaire 2A, H319

Toxicité aiguë 4, H332

STOT SE 3, H335/H336

STOT RE 2, H373

Cancérogénicité 2, H351

Toxicité pour la reproduction 1B, H360

Danger aquatique. 2, H401

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

- H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<voies respiratoires, système nerveux, organes de l'ouïe>
- H401 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
 - P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
 - P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P235 Tenir au frais.
 - P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
 - P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 - P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 - P264 Se laver les mains/le visage soigneusement après manipulation.
 - P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. P301+P310+P331
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. P303+P361+P363+P352
- En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P332+P313
- Traitement spécifique (voir la rubrique 4 pour obtenir des consignes supplémentaires de premiers soins). P321
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P304+P340
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P312
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P305+P351+P338
- Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P337+P313
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. P308+P313
- En cas d'incendie : Utiliser une mousse anti-alcool, du dioxyde de carbone, un

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II

modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

agent chimique en poudre ou une mousse sèche pour l'extinction. P370+P378
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. P403+P405+P233+P235

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. P501

Éléments d'étiquetage/informations supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Aucune autre information disponible.

Rubrique 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Sans objet.

3.2 Caractéristiques chimiques : Mélange

Description : Mélange de substances répertoriées ci-dessous avec additions inoffensives.

Composants dangereux :			
CAS : 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° enreg. : 01-2119486136-34 05-2116602925-45 01-2119488216-32	Xylènes (mélange d'isomères ortho-, méta- et para- avec éthylbenzène) Liquide inflammable 3, H226 ; Tox. par aspiration 1, H304 ; Tox. par inhalation 4, H332 ; Carc. 2, H351 ; Repr. 1B, H360 ; Irrit. cutanée 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; STOT RE 2, H373 ; Toxicité aquatique aiguë 2, H401.	R10/33 Xn ; R20/65 Xi ; R36/38 Carc. cat. 2 ; R40 Repr. cat. 1B ; R60 EUH401	36 %
CAS : 540-88-5 EINECS : 208-760-7 N° enreg. : --	Acétate de tert-butyle Liquide inflammable 2, H225 ; Toxicité par inhalation. 4, H332 ; STOT SE 3, H335/H336	R10/67 Xn ; R20 Xi ; R37	36 %
CAS : 67-64-1 EINECS : 200-662-2 N° enreg. : 01-2119471330-49	Acétone Liquide inflammable 2, H225 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; STOT SE 3, H336	R10/67 Xi ; R36	11 %

Rubrique 4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Sortir à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de rougeurs, de démangeaison ou de brûlure.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Risque d'aspiration. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas de vomissement, tenir la tête

Ultra-Ever Dry SE (Sous-couche)

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

baissée pour éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. Ne jamais faire de bouche-à-bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures en cas d'inhalation : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/blessures en cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/blessures en cas de contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/blessures en cas d'ingestion : Risque d'aspiration. Peut entraîner une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter selon les symptômes. Contacter immédiatement un centre antipoison en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités de produit.

Protection des secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si la présence de fumées est suspectée, le secouriste doit porter un masque de protection adapté ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le secouriste de pratiquer le bouche-à-bouche.

Rubrique 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, agent chimique en poudre ou mousse sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun moyen d'extinction inapproprié connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables ! La pulvérisation d'eau peut être inefficace. Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Prenez garde aux vapeurs dont l'accumulation peut former des concentrations explosives. Maintenir les récipients fermés de manière étanche. Éloigner des sources de chaleur, des équipements électriques, des étincelles et des flammes nues.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection complet avec appareil respiratoire autonome (homologué MSHA/NIOSH ou équivalent). Les récipients et l'environnement peuvent être refroidis avec de l'eau. Évacuer la zone et lutter contre l'incendie en respectant une distance de sécurité.

Rubrique 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se reporter à la rubrique 8 de la FDS pour plus d'informations sur la protection individuelle. Évacuer le personnel non indispensable vers des zones sécurisées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les cours d'eau, les eaux usées, le sol, les systèmes d'évacuation des eaux pluviales ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, puis l'absorber à l'aide d'un matériau absorbant incombustible et le stocker dans un récipient de stockage conformément à la réglementation locale/nationale (voir la rubrique 13 de la FDS). Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 de la FDS

Rubrique 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ventiler la zone pendant l'utilisation du

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II

modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

produit et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient disparu. Éviter d'inhaler les fumées, les vapeurs ou les brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant de pénétrer dans une salle de restauration. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans un récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Éloigner des sources de chaleur, des équipements électriques, des étincelles et des flammes nues. Stocker à une température ne dépassant pas 49° C (120° F). Stocker les grandes quantités dans des bâtiments conçus et protégés spécialement pour le stockage de liquides combustibles NFPA de classe II.

7.3 Utilisations finales particulières

Deuxième couche oléophobe utilisable sur divers substrats et présentant des propriétés super hydrophobes et oléophobes ; à usage industriel uniquement.

Rubrique 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	N° CAS	% pds	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-PLAFOND
Xylènes	1330-20-7	36	100 ppm	150 ppm 655 mg/m ³	100 ppm 435 mg/m ³	N.É.
Acétate de tert-butyle	540-88-5	36	220 ppm	N.É.	220 ppm	N.É.
Acétone	67-64-1	11	500 ppm, 8 h	750 ppm 1800 mg/m ³	1000 ppm 2400 mg/m ³	N.É.
Polymère propriétaire	---	16	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
Additif propriétaire	---	1	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Il devrait suffire de réduire les expositions au-dessous des normes en vigueur sur le lieu de travail pour l'acétone, ces normes étant fixées par la réglementation nationale au niveau le plus bas possible.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : utiliser des lunettes protectrices contre les agents chimiques, des lunettes de sécurité avec écran anti-éclaboussures ou un masque protecteur.

Protection des mains : l'exposition répétée peut provoquer une irritation ou une sensibilisation de la peau. Porter des gants imperméables, par exemple en PVC, nitrile ou néoprène. Manipuler conformément aux normes d'hygiène et de sécurité adaptées.

Protection corporelle : porter des vêtements et lunettes de protection adaptés conformes aux normes et aux réglementations nationales ou régionales.

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate et utiliser une protection respiratoire. Outre les contrôles techniques et les pratiques de travail sécuritaires, un équipement de protection individuelle peut être nécessaire. Équipement individuel de protection respiratoire adapté à ce produit, pouvant aller du (1) demi-masque respiratoire à cartouche réutilisable avec cartouche filtrante pour solvant organique et filtre à particule (P100) au (2) système d'adduction d'air selon l'étendue des travaux. Un programme de protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 ou aux exigences fédérales/régionales en vigueur doit être suivi lorsque les conditions de travail justifient l'utilisation d'un appareil respiratoire. Le document NIOSH « Respirator Decision Logic » peut être consulté pour déterminer la pertinence de différents types d'appareils respiratoires. Seules les personnes jugées physiquement aptes et formées à l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être affectées aux travaux exigeant l'utilisation d'un appareil respiratoire.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter tout rejet dans l'environnement.

Rubrique 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence :	Liquide translucide avec particules fines en suspension
État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Odeur sucrée
Seuil olfactif :	Non établi
pH :	Non déterminé
Point/Intervalle de fusion :	Non déterminé
Point/Intervalle de congélation :	Non déterminé
Point/Intervalle d'ébullition :	60 à 82° C (140 à 180° F)
Point d'éclair :	-12° C (10° F) en vase clos
Taux d'évaporation :	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz) :	Liquide inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/d'explosivité :	1,0 à 10,0 % vol
Pression de vapeur :	Non déterminée
Densité de vapeur :	Plus lourde que l'air
Densité relative :	0,86 g/cm ³ @ 20° C (68° F)
Solubilité :	Partiellement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	349° C (660° F)
Température de décomposition :	Non déterminée

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

Viscosité dynamique :	Non déterminée
Viscosité cinématique :	14-20 mm ² /s @ 40° C (104° F)
Densité :	0,84
Contenu volatile :	83 %

9.2 Autres informations

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Rubrique 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des températures et pressions normales. Éviter les températures supérieures à 49° C (120° F).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Produits incompatibles. Éloigner des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

10.5 Matières incompatibles

Matières comburantes, acides forts et alcalis forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Au contact d'une flamme nue, de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone. Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, le produit émet une fumée âcre et des vapeurs irritantes. Contient des solvants susceptibles de former du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du formaldéhyde.

Rubrique 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicocinétique, métabolisation et distribution

Les effets toxiques aigus de ce mélange n'ont pas été testés. Les données concernant les composants individuels sont présentées dans le tableau ci-dessous.

N° CAS	Nom chimique	% pds	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 vapeur
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères avec éthylbenzène)	36	>4000 mg/kg rat	>4200 mg/kg lapin	29 mg/L (rat, 4 h)
540-88-5	Acétate de tert-butyle	36	4100 mg/kg rat	>2000 mg/kg lapin	>2,23 mg/L (rat, 4 h)
67-64-1	Acétone	11	>2000 mg/kg rat	>2000 mg/kg lapin	>20 mg/L (rat, 4 h)
---	Polymère propriétaire	16	s.o	s.o	s.o
---	Additif propriétaire	1	s.o	s.o	s.o

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Effets d'une surexposition – Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets d'une surexposition – Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Réactions allergiques possibles.

Effets d'une surexposition – Inhalation : Peut être toxique en cas d'inhalation. De fortes concentrations de gaz, de vapeur, de brouillards ou de poussière peuvent être nocives en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler les fumées, les pulvérisations, les vapeurs ou les brouillards. De fortes concentrations de vapeur peuvent provoquer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Une inhalation prolongée ou excessive peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Effets d'une surexposition – Ingestion : Peut être dangereux en cas d'ingestion.

Effets d'une surexposition – Danger chronique : De fortes concentrations peuvent avoir des effets sur le système nerveux central (sommolence, vertiges, nausée, mal de tête, paralysie et vision floue) et/ou des lésions. Des études ont établi un lien entre une surexposition professionnelle prolongée et répétée aux

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II

modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

solvants et des lésions permanentes au niveau du cerveau ou du système nerveux.

Principales voies de pénétration : Contact avec les yeux, inhalation, ingestion, absorption cutanée, contact avec la peau.

STOT – Exposition unique : La substance ou le mélange est classifié comme suit : toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques et irritation des voies respiratoires.

STOT – Exposition répétée : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Ethylbenzène -- Les résultats d'une étude menée par NTP sur l'inhalation du produit par des rongeurs pendant deux ans sont les suivants : des effets ont été observés uniquement au niveau d'exposition le plus élevé (750 ppm). À ce niveau, l'incidence de tumeurs rénales était élevée chez les rats mâles (carcinomes tubuleux) et femelles (adénomes tubuleux). Par ailleurs, l'incidence des tumeurs était élevée chez les souris mâles (carcinomes alvéolaires et pulmonaires) et femelles (carcinomes hépatocellulaires). Le CIRC a classifié l'éthylbenzène comme « cancérogène possible » chez l'être humain. (Groupe 2B).

Rubrique 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le produit est un mélange des composants répertoriés.

	Toxicité aiguë	Durée	Espèce	Méthode	Évaluation	Remarques
Xylènes	LC50	96 h	Poissons	Inconnue	13,4 mg/l essai statique	Valeur théorique
	EC50	48 h	Daphnie	Inconnue	3,82 mg/l essai statique	Valeur théorique
Acétate de tert-butyle	LC50	96 h	Poissons	OCDE 203	240 mg/l essai semi-statique	
	EC50	48 h	Daphnie	OCDE 202	350 mg/l essai statique	
	EbC50	72 h	Algues	OCDE 201	6,1 mg/l essai statique	
	CSEO	16 h	Bactéries	Inconnue	78 mg/l essai statique	
Acétone	LC50	96 h	Poissons	OCDE 301B*	> 100 mg/l essai statique	Valeur théorique
	EC50	48 h	Daphnie	OCDE 301B*	> 100 mg/l essai statique	Valeur théorique
	EC50	96 h	Algues	OCDE 301B*	> 100 mg/l essai statique	Valeur théorique
	CSEO	28d	Daphnie	OCDE 301B*	> 100 mg/l essai dynamique	Valeur théorique
Silice	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o
Additif propriétaire	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o

*Lignes directrices de l'OCDE 301B (28 d) : > 60 %

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulatif.

12.4 Mobilité dans le sol

La solution aqueuse présente une forte mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

Aucun autre effet néfaste identifié.

Rubrique 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination : Tout ce qui ne peut pas être récupéré ou recyclé doit être traité comme déchet dangereux et envoyé dans un incinérateur agréé ou dans un centre de traitement des déchets homologué RCRA. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut entraîner une modification des possibilités en matière de gestion des déchets. La législation locale et d'État relative aux déchets peut être différente de la législation fédérale. Éliminer les récipients et leur contenu inutilisé conformément aux dispositions réglementaires du gouvernement fédéral, de l'État et des localités. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau, les étangs, les nappes souterraines, les systèmes d'évacuation des eaux pluviales, les égouts ou le sol.

Conteneurs vides : Les récipients vides conservent des résidus de produit (liquide et/ou vapeur) et peuvent présenter un danger. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'ignition ; ils pourraient exploser et provoquer des blessures ou entraîner la mort.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU et nom d'expédition des Nations Unies

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport maritime international (IMDG)	Transport aérien international (OACI/IATA)
14.1 Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	PEINTURE (contient : acétone)	PEINTURE (contient : acétone)	PEINTURE (contient : acétone)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Matière dangereuse pour l'environnement/ Polluant marin - Non	Matière dangereuse pour l'environnement/ Polluant marin - Non	Matière dangereuse pour l'environnement/ Polluant marin - Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir la rubrique 2.2 de la FDS	Voir la rubrique 2.2 de la FDS	Voir la rubrique 2.2 de la FDS
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	IBC02	IBC02	IBC02
Transport/Informations supplémentaires : Quantité limitée	Non	Non	Non

Rubrique 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune réglementation connue en vertu de la législation particulière.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Le fabricant/importateur n'a pas réalisé d'évaluation de la sécurité/d'étude de dangers chimiques.

Rubrique 16 AUTRES INFORMATIONS

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
modifiée Date de révision : 19 novembre 2019

Usage exclusivement industriel et réservé à la recherche.

Phrases de risque complètes

- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R33 Danger d'effets cumulatifs.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
- R60 Peut altérer la fertilité.
- R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

<u>Classifications</u>	Santé : 2	Inflammabilité : 3	Danger physique : 0	Protection individuelle : H
<u>HMIS :</u>				
<u>Classifications</u>	Santé : 2	Inflammabilité : 3	Instabilité : 0	
<u>NFPA :</u>				

Informations complémentaires

Cette version remplace toutes les précédentes.

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont exactes, dans la mesure de nos connaissances et en toute bonne foi, à la date de publication. Ces informations sont fournies uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le déversement du produit en toute sécurité, et ne constituent pas une garantie ou une norme de qualité. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement désigné et peuvent ne pas être applicables si le produit est employé en association avec tout autre produit ou dans tout autre processus que ceux mentionnés dans le texte.

LÉGENDE : A.D. – AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE ; N.É. – NON ÉTABLI ; N.D. – NON DÉTERMINÉ

ABRÉVIATIONS : CAS = CHEMICAL ABSTRACT SERVICE ; OSHA = OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ADMINISTRATION ; ACGIH = AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS ; TLV = THRESHOLD LIMIT VALUES ; TWA = TIME-WEIGHTED AVERAGE ; PEL = PERMITTED EXPOSURE LIMIT ; STEL = SHORT TERM EXPOSURE LIMIT ; PMCC = PENSKY-MARTENS CLOSED CUP ; RCRA = RESOURCE CONSERVATION AND RECOVERY ACT ; TSCA = TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT ; HMIS = WORKPLACE HAZARDOUS MATERIALS INFORMATION SYSTEM ; NFPA = NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION

Vous trouverez davantage d'informations à l'adresse suivante : <http://www.msdonline.com/resources/msds-resources/glossary-of-terms/>